

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

**Arrêté modifiant l'arrêté 28 avril 2005 portant définition et fixant les conditions de délivrance du
brevet de technicien supérieur « design de produits ».**

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA
RECHERCHE

Vu le décret n ° 95-665 du 9 mai 1995 modifié portant règlement général du brevet de technicien
supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2005 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien
supérieur « design de produits ».

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative « arts appliqués » en date du 5 mai 2006 ;

Vu l'avis du Conseil Supérieur de l'Éducation du 10 juillet 2006 ;

Vu l'avis du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 17 juillet 2006.

ARRETE

ARTICLE PREMIER – : Les épreuves E4 «démarche créative» et E6 «culture design et technologies»
définies à l'annexe 5 de l'arrêté du 28 avril 2005 portant définition et fixant les conditions de délivrance du
brevet de technicien supérieur «design de produits» sont modifiées et remplacées par les épreuves E4
«démarche créative» et E6 «culture design et technologies» définies à l'annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2- Le directeur général de l'enseignement supérieur et les recteurs sont chargés, chacun en ce
qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République
française.

Fait à Paris, 22 août 2006

Pour le Ministre
et par délégation,
Le Directeur de l'Enseignement Supérieur,

Jean-Marie MONTREL

ANNEXE

E4 – Démarche créative (U. 4)

Coefficient 4

Objectifs

Cette épreuve a pour but de vérifier chez le candidat l'aptitude à :

- analyser un problème ou une question relevant de la spécialité ;
- développer une démarche de création en opérant par questionnement, par déduction, par induction, par expérimentation, par association, par combinaison ;
- définir des choix, des objectifs, les argumenter en intégrant :
 - les besoins,
 - les données économiques, technologiques, sociologiques, culturelles, fonctionnelles, ergonomiques ;
- dégager des axes de recherches variés prenant en compte :
 - l'aspect formel,
 - l'aspect structurel,
 - le sens,
 - l'usage ;
- communiquer par des moyens plastiques appropriés.

Formes de l'évaluation

Contrôle ponctuel : Épreuve pratique, durée 2 x 8 heures.

Modalités

Il s'agit d'une phase créative qui prend forme à travers les techniques d'esquisses graphiques, plastiques et volumiques assorties d'explications écrites. Les procédés infographiques sont exclus.

Deux types de sujet sont proposés au choix du candidat :

Sujet de type 1.

On donne un cahier des charges impliquant la conception d'un produit, accompagné des informations concernant :

- les contraintes fonctionnelles et techniques,
- la définition du contexte,
- des exemples d'existants,
- les données importantes et utiles à la compréhension du domaine.

On demande au candidat :

- d'effectuer une analyse de la demande,
- de dégager et hiérarchiser les questionnements,
- de définir une problématique,
- de produire différentes hypothèses,
- de choisir et d'argumenter une hypothèse.

On évalue :

- la compréhension et l'appropriation des données du cahier des charges,
- la définition de priorités, d'orientations,
- la diversité des propositions,
- l'adéquation des propositions avec le cahier des charges initial,
- la logique du choix opéré en rapport avec la demande.

Sujet de type 2 :

On pose une question ouverte centrée sur un service à rendre, sur une fonction, sur un matériau, accompagnée de textes, de visuels, de schémas de principes, de composants.

On demande au candidat :

- d'effectuer une analyse de la question,
- de s'approprier la thématique, de choisir les données pour envisager des scénarios d'usages, des besoins,
- de dégager une problématique,
- d'élaborer un programme singulier,
- de définir des orientations,
- de produire différentes hypothèses et de les argumenter.

On évalue :

- la cohérence du questionnement avec le contexte proposé,

- le repérage et la traduction des besoins,
- la construction d'un programme singulier,
- l'adéquation des hypothèses avec les priorités fixées.

À travers ces deux types de sujet, on évalue de manière commune :

- la mise en œuvre d'une logique d'investigation et de choix engagés et repérables,
- la mise en relation de l'aspect formel, de l'aspect structurel, du sens et de l'usage,
- la diversité des hypothèses,
- la clarté, la précision et la cohérence des moyens de communication de la recherche (2D, 3D).

Cette épreuve est évaluée par un jury composé de professionnels et de professeurs d'Arts appliqués.

Contrôle en cours de formation

Cette épreuve est constituée de **deux situations d'évaluation** : (les épreuves se déroulent au cours du premier et du second semestres de la deuxième année de formation.)

Modalités

Cette phase créative se réalise à travers les techniques d'esquisses graphiques, plastiques et volumiques assorties d'explications écrites. Les procédés infographiques sont exclus.

Deux types de sujet sont proposés successivement au candidat : le sujet de type 1 est proposé dans le courant du premier semestre de la 2^e année ; le sujet de type 2 est proposé dans le courant du second semestre.

Première situation, sujet de type 1 : forme pratique, durée de 16 heures maximum, coefficient 2.

On donne un cahier des charges impliquant la conception d'un produit, accompagné des informations concernant :

- les contraintes fonctionnelles et techniques,
- la définition du contexte,
- des exemples d'existants,
- les données importantes et utiles à la compréhension du domaine.

On demande au candidat :

- d'effectuer une analyse de la demande,
- de dégager et hiérarchiser les questionnements,
- de définir une problématique,
- de produire différentes hypothèses,
- de choisir et d'argumenter une hypothèse.

On évalue :

- la compréhension et l'appropriation des données du cahier des charges,
- la définition de priorités, d'orientations,
- la diversité des propositions,
- l'adéquation des propositions avec le cahier des charges initial,
- la logique du choix opéré en rapport avec la demande.

Deuxième situation, sujet de type 2 : forme pratique, durée de 16 heures maximum, coefficient 2.

On pose une question ouverte centrée sur un service à rendre, sur une fonction, sur un matériau, accompagnée de textes, de visuels, de schémas de principes, de composants.

On demande au candidat :

- d'effectuer une analyse de la question,
- de s'approprier la thématique, de choisir les données pour envisager des scénarios d'usages, des besoins,
- de dégager une problématique,
- d'élaborer un programme singulier,
- de définir des orientations,
- de produire différentes hypothèses et de les argumenter.

On évalue :

- la cohérence du questionnement avec le contexte proposé,
- le repérage et la traduction des besoins,
- la construction d'un programme singulier,
- l'adéquation des hypothèses avec les priorités fixées.

À travers ces deux types de sujet, on évalue de manière commune :

- la mise en œuvre d'une logique d'investigation et de choix engagés et repérables,
- la mise en relation de l'aspect formel, de l'aspect structurel, du sens et de l'usage,

- la diversité des hypothèses,
- la clarté, la précision et la cohérence des moyens de communication de la recherche (2D, 3D).

Ces situations sont évaluées par un jury composé de professionnels et de professeurs d'Arts appliqués.
À l'issue des situations d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Conditions particulières

- Candidats en situation de perfectionnement : la démarche créative sera réalisée soit pendant le stage, soit dans le cadre de l'activité professionnelle précédant le stage.
- Candidats ayant occupé pendant trois ans au moins à la date des épreuves un emploi dans le domaine professionnel correspondant au BTS postulé : la démarche créative sera réalisée dans l'année précédant l'épreuve.

E6 – Culture design et Technologies (U. 6)

Coefficient 6

U. 6.1 – Culture design : coefficient 3

U. 6.2 – Technologies : coefficient 3

Objectifs

Cette épreuve est destinée à vérifier l'aptitude du candidat à :

- analyser, commenter et conduire une réflexion argumentée à partir de sollicitations multiples et polymorphes ;
- comprendre et repérer les articulations des signes propres aux domaines du design, en relation avec l'ensemble des productions relevant des arts appliqués ;
- faire émerger des problématiques en s'appuyant sur les référents culturels et technologiques de l'ensemble du champ disciplinaire ;
- communiquer par écrit.

Formes de l'évaluation

Contrôle ponctuel : Épreuve écrite, durée 2 x 3 heures.

Le candidat doit procéder par écrit à l'analyse comparée de plusieurs documents iconiques et éventuellement textuels abordant une thématique générique (historique, technique, esthétique, fonctionnelle...) Les documents servant de support à l'épreuve sont choisis parmi les divers champs de la création. Le candidat est invité à rédiger deux commentaires argumentés distincts, l'un en réponse à la problématique de culture design, l'autre relatif à la problématique de culture technologique (l'argumentaire technologique peut être éventuellement accompagné de croquis).

Objectifs

Le candidat doit montrer son aptitude à :

- analyser, commenter et conduire une réflexion argumentée à partir des documents proposés ;
- comprendre et repérer les articulations des signes propres aux domaines du design de produits en relation avec l'ensemble des productions relevant des arts appliqués ;
- faire émerger des problématiques en s'appuyant sur les référents culturels et technologiques de l'ensemble du champ disciplinaire ;
- communiquer par écrit.

Évaluation

L'évaluation porte sur les savoirs en Culture design et en Technologies.

Sont évaluées :

- qualité de l'analyse, de la synthèse et de la réflexion,
- articulation et hiérarchisation des savoirs,
- mise en place d'un vrai débat dialectique,
- pertinence de l'argumentation et de la démonstration,
- pertinence de la réponse,
- maîtrise de l'expression écrite.

Contrôle en cours de formation

Cette épreuve est constituée de **deux situations d'évaluation** : (l'épreuve se déroule au cours de la deuxième année de formation.)

1°) *Première situation : forme écrite, durée de 6 heures maximum, coefficient 2.*

Le candidat doit procéder par écrit à l'analyse comparée de plusieurs documents iconiques et éventuellement textuels abordant une thématique générique, (historique, technique, esthétique, fonctionnelle...) Les documents servant de support à l'épreuve sont choisis parmi les divers champs de la création. Le candidat est invité à rédiger deux commentaires argumentés distincts, l'un en réponse à la problématique de culture design, l'autre relatif à la problématique de culture technologique (l'argumentaire technologique peut être éventuellement accompagné de croquis).

Objectifs

Le candidat doit montrer son aptitude à :

- analyser, commenter et conduire une réflexion argumentée à partir des documents proposés ;
- comprendre et repérer les articulations des signes propres aux domaines du design de produits en relation avec l'ensemble des productions relevant des arts appliqués ;
- faire émerger des problématiques en s'appuyant sur les référents culturels et technologiques de l'ensemble du champ disciplinaire ;
- communiquer par écrit.

Évaluation

L'évaluation porte sur les savoirs en Culture design et en Technologies.

Sont évaluées :

- qualité de l'analyse, de la synthèse et de la réflexion,
- articulation et hiérarchisation des savoirs,
- mise en place d'un vrai débat dialectique,
- pertinence de l'argumentation et de la démonstration,
- pertinence de la réponse,
- maîtrise de l'expression écrite.

2°) *Deuxième situation : forme écrite, coefficient 4.*

Le candidat doit réaliser une étude relevant de l'actualité du design, de la création contemporaine et de la question technologique. Cette étude met en évidence les qualités réflexives du candidat et peut porter sur une problématique, un thème, une œuvre... Elle se présente sous forme de dossier et est limitée à une dizaine de pages, hors iconographie. Elle doit être remise au(x) professeur(s) de Culture design et de Technologies en fin de formation.

Objectifs

Le candidat doit montrer son aptitude à :

- analyser, commenter et conduire une réflexion argumentée à partir de documents répertoriés et choisis par lui ;
- comprendre et repérer les articulations des signes propres aux domaines du design de produits en relation avec l'ensemble des productions relevant des arts appliqués ;
- faire émerger des problématiques en s'appuyant sur les référents culturels et technologiques de l'ensemble du champ disciplinaire ;
- communiquer une réflexion personnelle.

Évaluation

Sont évaluées :

- la qualité et la pertinence des documents collectés et exploités au regard du thème, de l'œuvre ou de la problématique traitée ;
- l'articulation et la hiérarchisation des savoirs convoqués en relation au design de produits, à la question technologique et aux arts appliqués en général ;
- la pertinence des problématiques repérées et des questionnements soulevés ;
- le degré d'investissement personnel dans la réflexion engagée ;
- la construction de l'argumentation et de la démonstration ;
- la qualité de la communication : expression écrite et mise en forme.

À l'issue des situations d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication des supports des situations d'évaluation. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.